

**ORDONNANCE DE POLICE**  
**STATIONNEMENT 30 MINUTES AVENUE DES DEMINEURS**

Le Collège communal,

- Vu les travaux entrepris aux feux tricolores au carrefour de la Haute Levée, de la rue Marlennes et avenue des Démineurs ;
- Attendu que la zone de stationnement aux alentours de ce carrefour a été fortement réduite et qu'il y a lieu d'assurer la possibilité d'un arrêt temporaire en toute sécurité ;
- Attendu qu'il y a lieu de déroger au règlement communal sur la signalisation routière;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- Vu la Loi communale,
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,
- A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article 1. Du lundi 7 mai 2018 à 07 h.00 au vendredi 29 juin 2018 à 12 h.00, l'arrêt et le stationnement seront limités à 30 minutes avenue des Démineurs, sur deux emplacements, côté impair, à hauteur de la sandwicherie « Ligne 26 ».

Article 2. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.

Article 3. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police, et aux services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 7 mai 2018.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J. REMY-PAQUAY.

Th. DE BOURNONVILLE.